



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

formation continue

Question écrite n° 24551

Texte de la question

Mme Odile Saugues attire l'attention de Mme la ministre déléguée à la parité et à l'égalité professionnelle sur le développement de l'emploi par des formations qualifiantes en Auvergne. En effet, selon l'avis du conseil économique et social régional du 23 juin 2003, l'État n'a engagé en 2002 que 87 % d'une annuité du contrat de plan Etat-région. Cette faiblesse marque un net recul par rapport à 2001. Elle lui demande de lui faire connaître les causes de ce retard et de lui indiquer les dispositions qu'elle compte prendre pour que l'État honore ses engagements dans ce secteur si important.

Texte de la réponse

L'honorable parlementaire attire l'attention de madame la ministre déléguée à la parité et à l'égalité professionnelle sur le développement de l'emploi par des formations qualifiantes en Auvergne. Sur le plan purement formel le gel budgétaire de 16,68 % des crédits 2002 affectés au volet emploi des contrats de plan États-régions (CPER) de la région Auvergne, comme à l'ensemble des volets emploi 2002 de tous les CPER, peut sembler expliquer l'appréciation du CESR Auvergne. Pour autant, cet affichage strictement calé sur l'exercice budgétaire ne rend pas compte de la situation, puisque le report des crédits non engagés en 2000 et 2001 a conduit à engager effectivement en 2002 un volume de 125 % de la dotation budgétaire théorique annuelle. La mise en oeuvre progressive des actions prévues dans le volet emploi du CPER et la considérable augmentation de leur volume par rapport au précédent contrat de plan expliquent les retards constatés dans les conventionnements qu'ils nécessitent.

Données clés

Auteur : [Mme Odile Saugues](#)

Circonscription : Puy-de-Dôme (1^{re} circonscription) - Socialiste

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 24551

Rubrique : Formation professionnelle

Ministère interrogé : parité

Ministère attributaire : parité

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 15 septembre 2003, page 7071

Réponse publiée le : 30 mars 2004, page 2692